



PROJECT MUSE®

VII. Construction des identités américaines et potentialités transculturelles : le cas du Québec

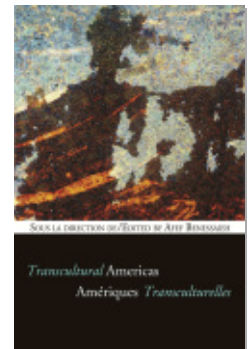
Published by

Benessaieh, Afef.

Amériques transculturelles - Transcultural Americas.

University of Ottawa Press, 2010.

Project MUSE. <https://dx.doi.org/10.1353/book.14212>.



➔ For additional information about this book
<https://muse.jhu.edu/book/14212>

VII

Construction des identités américaines et potentialités transculturelles : le cas du Québec

NICOLAS VAN SCHENDEL

Introduction

L'analyse des processus de construction des identités américaines peut prendre diverses formes. L'une d'elles suppose que nous nous interrogeons d'abord sur les tensions qui, depuis l'arrivée des premiers Européens sur ce continent, ont alimenté les rapports entre le Même et l'Autre. Pour notre gouverne, nous dirons du Même qu'il se rapporte à l'identité de celui qui, au départ, se présente comme porteur d'une culture ou d'un savoir-faire qu'il impose, à divers degrés et selon diverses méthodes, à un Autre. Du point de vue de la genèse des identités américaines, cette « rencontre » entre le Même et l'Autre sera traduite de trois façons : 1) d'abord entre le Conquérant européen et l'Autochtone américain ; 2) puis entre le Blanc d'Amérique et l'Esclave noir extirpé d'Afrique ; 3) et enfin, entre le Natif d'origine anglo-franco-ibérique et l'Immigré venu d'Europe, d'Asie et du Moyen-Orient.

La structure des récits auxquels ont donné lieu ces trois moments fondateurs de l'américanité, et que traverse par ailleurs l'histoire des rapports entre l'Anglo-américain et le Latino-américain (y compris le Franco-latin du Québec et de l'Acadie), peut être dégagée au moyen de deux figures : celle du Métis et une autre que je propose d'appeler l'Être mosaïque (van Schendel, « Le Métis » et *O Mestiço*).

Nous nous emploierons, dans un premier temps, à définir brièvement ces deux figures théoriques de l'identité et à exposer sommairement certaines notions d'un modèle exploratoire des processus de construction des identités américaines. Par la suite, nous nous servirons de ce modèle pour explorer les potentialités transculturelles du cas québécois.

Deux figures de l'identité

Commençons par définir chacune de ces figures. Nous dirons de l'Être mosaïque qu'il se caractérise par la « *coexistence* », au sein d'un espace politiquement délimité, de plusieurs entités ethnoculturelles ou nationales n'ayant d'autres liens entre elles que des « *rapports convenus* » de voisinage ou d'association formelle (à caractère juridique). Ces entités, dont au moins l'une détient sur les autres l'avantage historique du nombre ou de certains dispositifs socio-institutionnels, s'attardent à la défense de leurs intérêts, conçoivent leur identité à partir de critères faisant appel aux origines et demeurent, chacune d'entre elles, quoique à des degrés variables, plutôt ignorantes des codes, des valeurs ou des référents culturels caractérisant les autres entités¹.

La figure du Métis impliquerait, quant à elle, l'« *existence* » d'une entité nouvelle coïncidant avec un espace sociopolitique à redéfinir, suivant des paramètres qui relèvent non plus au premier chef d'un lien étroit entre mémoire et identité, mais bien d'une certaine représentation de l'altérité et du devenir. Cette nouvelle entité serait issue de « *rapports entretenus* » (approfondis) entre plusieurs autres recherchant l'intérêt

mutuel. Loin de se fondre dans la nouvelle, ces entités s'y retrouvent plutôt maintenues à des degrés divers de distinction et *en état permanent de dialogue et de négociation de leurs valeurs et de leurs codes respectifs*. Le Métis ne résulterait donc pas, en principe, de la fusion de plusieurs éléments, mais bien de leurs interactions constantes dans la perspective d'un « devenir autre »².

Outre ces brèves définitions des figures du Métis et de l'Être mosaïque, le tableau 1 présente une synthèse de ce que nous entendons plus particulièrement par leur rôle dans la construction des identités américaines ou dans les processus de leur formation. Deux dimensions y sont proposées : l'une sous-entend un ensemble de mécanismes et d'opérations susceptibles d'expliquer la genèse de ces identités, et l'autre suggère des paramètres généraux pour une politique de l'américanité.

LA GENÈSE DE L'AMÉRICANITÉ

À chacune des figures correspond un postulat quant à la manière dont se construisent les identités américaines. Dans le cas de l'Être mosaïque, on dira que l'« *ancien monde se reproduit dans la multitude pour donner l'apparence du nouveau* », et dans celui du Métis, que le « *nouveau monde émerge en des formes plurielles dans les interstices de l'ancien* ». Ces énoncés signifient deux choses. En premier lieu, la genèse de l'américanité procède autant de la reproduction fragmentée des cultures et des identités de l'ancien monde (le monde d'avant chacune des trois rencontres fondatrices) que de l'émergence, à travers les contacts qui finissent par s'établir entre elles, de formes diverses et inusitées du vivre ensemble. En second lieu, cette genèse suppose un lien nécessaire entre l'ancien et le nouveau monde, voire un passage obligé du premier vers le second, non seulement en raison du vieux mythe associant ce nouveau monde à l'espace continental américain, mais aussi parce que l'« après » des rencontres fondatrices de l'américanité représente

| TABLEAU 1 | | | |
|-------------------------|---|---|--|
| | | ÊTRE MOSAÏQUE | MÉTIS |
| GENÈSE DE L'AMÉRICANITÉ | POSTULATS | <i>L'ancien monde se reproduit dans la multitude pour donner l'apparence du nouveau</i> | <i>Le nouveau monde émerge en des formes plurielles dans les interstices de l'ancien</i> |
| | MÉCANISMES | Contribue à créer du Même par distanciation de l'Autre : <ul style="list-style-type: none"> • l'altérité est un accessoire de la construction de l'identité | Contribue à créer de l'Autre par incorporation au Même : <ul style="list-style-type: none"> • l'altérité est une composante fondamentale de l'identité |
| | ÉTAPES (<i>diachronie</i>) ou OPÉRATION (<i>synchronie</i>) | La « distanciation » suppose que l'Autre est : <ul style="list-style-type: none"> • toléré par le Même • reconnu du Même • recomposé sous le Même | L'« incorporation » suppose que l'Autre est : <ul style="list-style-type: none"> • pénétré par le Même • intégré au Même • transformé hors du Même |

| TABLEAU 1 (Suite) | | | |
|----------------------------|--|---|--|
| POLITIQUE DE L'AMÉRICANITÉ | | [Effets mosaïques] | [Potentialités métisses] |
| | | TERRITORIALISATION NÉGOCIATION DE LA CITOYENNETÉ • Caractère • Visée • Procédé | • juxtaposition • ancrage de l' ethnicité • verticalité des rapports • Le centre « <i>majoritaire</i> » —la hiérarchisation : le Même majoritaire vs l'Autre minoritaire —l' accommodement des minorités —la réglementation des droits |

par définition une occasion de renouveler le sens des identités en présence ainsi que celui de leurs rapports.

Si cette occasion de renouvellement semble théoriquement mieux représentée par la figure du Métis, cette dernière ne peut advenir ni encore moins opérer sans tenir compte des cultures et des identités de l'ancien monde qui, dans l'après-coup des rencontres fondatrices, auront été reproduites sous les formes de l'Être mosaïque. Du point de vue de la genèse des identités américaines, l'Être mosaïque semble donc précéder la figure du Métis. L'une et l'autre figure n'en possèdent pas moins leur propre logique d'analyse.

Ces postulats sous-entendent ce que nous appelons des mécanismes généraux et en particulier des étapes ou des opérations. En ce qui concerne les mécanismes, on dira de l'Être mosaïque qu'il produit du Même par « *distanciation* » de l'Autre, et du Métis, qu'il crée de l'Autre par « *incorporation* » au Même.

Du point de vue de l'Être mosaïque, la relation caractéristique du Même et de l'Autre est asymétrique, du fait de la « *mise à distance* » et, en conséquence, de la relative marginalisation de l'Autre par un Même occupant tout le centre (la logique majoritaire). Étant ainsi confiné à la périphérie, l'Autre devient un accessoire de la construction identitaire. Il est en quelque sorte mis en réserve, dans le sens premier de se voir assigné un espace ou un territoire particulier (comme dans le cas des autochtones), mais aussi dans le sens de voir sa spécificité préservée en raison de ce qu'elle pourrait apporter de quelque manière à l'identité dominante.

La relation entre le Même et l'Autre dont est tributaire, la figure du Métis serait, quant à elle, parfaitement symétrique. Les deux entités en arrivent à former un même « *corps* » à la suite d'un mouvement effectué par le Même en direction de l'Autre, et à la réponse de ce dernier se faisant tout autant l'écho de la culture Même que son envers critique et sa possible alternative. Étant « *incorporé* » au Même, l'Autre n'est plus un

accessoire de l'identité, il en devient plutôt une composante fondamentale³.

Selon que l'on adopte la perspective d'une analyse diachronique ou synchronique, les mécanismes de la distanciation et de l'incorporation se traduisent par des « *étapes* » ou des « *opérations* ». Celles-ci sont au nombre de trois pour la distanciation et de trois pour l'incorporation (tableau 1). Le tableau 2 présente une brève définition de chacune d'entre elles.

Il n'est pas question d'appliquer mécaniquement à chacun des pays ou à chacune des régions d'Amérique les étapes ou opérations de l'une ou l'autre des deux figures, comme si elles devaient s'agencer dans tous les cas suivant la même logique. Ainsi, si l'on conçoit une chronologie pour les étapes, les opérations qu'elles supposent par ailleurs peuvent très bien survenir de manière concurrente (par exemple, l'Autre toléré pour certaines choses mais reconnu pour d'autres). En outre, une figure à elle seule ne couvre pas ou ne prétend pas expliquer l'ensemble des processus de constructions se rapportant à une identité nationale spécifique et, encore moins, à une région spécifique. En fait, quel que soit le pays ou la région, il semblerait que les deux figures coexistent toujours du point de vue de la représentation des processus qui interviennent dans la formation des identités. Dans certains cas, l'une des figures pourra prédominer sur l'autre.

Le Canada fournirait un exemple de pareille situation. En effet, selon ce que nous révèlent déjà instinctivement la présence de deux importantes communautés d'histoire et de culture, de plusieurs nations autochtones et de nombreux groupes ethnoculturels, sans compter une politique du multiculturalisme bien implantée depuis près d'une quarantaine d'années, ce pays semble *a priori* correspondre principalement à la figure de l'Être mosaïque, du moins à la définition que nous en avons proposée. Néanmoins, l'histoire canadienne témoigne également du rôle qu'aura joué la figure du Métis à une certaine époque, quoique de manière marginale, dans la définition d'une

TABLEAU 2

| ÊTRE MOSAÏQUE | MÉTIS |
|--|--|
| <p>L'« Autre toléré » <u>par</u> le Même</p> <p>La tolérance est ici entendue dans le sens d'une acceptation conditionnelle de la présence de l'Autre, ce qui, dans le meilleur des cas, peut donner lieu à de la bienveillance à son égard et, dans le pire, à de l'indifférence⁴. L'Autre est ainsi maintenu à bonne distance du Même, sans égard à ce qu'il représente intrinsèquement. C'est la logique d'un « nous » <i>s'opposant</i> à un « eux » <i>pour mieux définir ses propres contours</i>.</p> | <p>L'« Autre pénétré » (<i>violenté</i>) <u>par</u> le Même</p> <p>Par cette opération, le Même se décentre pour aller vers l'Autre et le forcer à échanger. Survient alors une pénétration du corps social, culturel et politique de ce dernier. La logique est ici celle d'un « nous » <i>s'imposant</i> à un « eux » <i>pour mieux s'enrichir ou se façonner de l'intérieur</i>. De ce processus émerge une identité forgée à même l'altérité, mais sans le consentement de cette dernière⁵.</p> |
| <p>L'« Autre reconnu » <u>par</u> le Même</p> <p>À cette étape ou suivant cette opération, se substitue à la tolérance une attitude de respect en même temps que l'expression d'un intérêt envers l'altérité⁶. Dans la foulée de ses revendications à ne plus être seulement tolérée, cette altérité est en effet reconnue comme dimension utile à la construction de l'identité. Un « mouvement » s'opère donc à son endroit en vue de lui accorder une place « <i>après</i> » du Même. Des liens se créent</p> | <p>L'« Autre intégré » <u>au</u> Même</p> <p>À cette étape ou suivant cette opération, s'amorce un processus de négociation entre le Même et l'Autre, en raison d'un savoir-faire et de connaissances que ce dernier (l'Autre) est seul à posséder et que le premier (le Même) ne peut obtenir autrement⁷. Ce processus finit également par se dérouler entre les diverses composantes de l'altérité. S'opère donc ici un « double mouvement » correspondant à une seconde forme <i>d'interculturalité</i>⁸ : l'un, vertical, intègre l'Autre</p> |

TABLEAU 2 (Suite)

| | |
|---|--|
| <p>donc entre identités et altérités, mais ces dernières n'en demeurent pas moins à distance et fragmentées, contenues par des frontières tracées suivant la règle du droit et ne servant qu'à nommer les différences qu'elles incarnent.</p> | <p>au Même, l'altérité à l'identité ; le second, horizontal, amène les altérités à interagir. Sont alors intégrés à l'identité, par le dialogue et la négociation, non seulement la mosaïque des altérités, mais également ce qu'elles en auront partagé.</p> |
| <p>L'« Autre recomposé » <u>sous</u> le Même</p> <p>L'Autre enfin reconnu pour sa différence est ici récupéré au sein de l'identité dominante. Il est pour ainsi dire démarginalisé, extrait de sa périphérie, comme un élément susceptible d'alimenter ce qui sera présenté de cette identité. En d'autres termes, cette étape est celle où l'Autre devient l'associé du Même dans l'entreprise de présentation de soi⁹. Elle correspond à une première forme de l'interculturalité, impliquant une association entre partenaires de statut inégal, mais se reconnaissant mutuellement ; une telle association peut être définie constitutionnellement ou négociée dans le cadre de politiques suivant certaines règles contractuelles.</p> | <p>L'« Autre transformé » <u>hors</u> du Même</p> <p>Les rapports entre les diverses composantes de l'altérité jouent ici un rôle de premier plan, au point où le Même, qui en est façonné, ne suffit plus à leur donner sens. Un autre Même doit donc être créé, un « <i>autre corps</i> », susceptible de contenir les débordements du premier. Ainsi, le nouveau émerge-t-il de la transformation des altérités et des identités, par leur chevauchement et par la mise en valeur constante de leur devenir « <i>commun autant que différencié</i> ». Cette étape ou opération de la construction identitaire serait une expression de la transculturalité.</p> |

certaine représentation de l'identité nationale (van Schendel, « L'identité »). Nous y reviendrons.

La figure du Métis semble par contre avoir joué un rôle beaucoup plus important dans la production des identités caraïbes et latino-américaines, parmi lesquelles la brésilienne, que l'on donnera ici en exemple étant donné la référence explicite au métissage dans le mythe fondateur de la nation (Guimaraes)¹⁰. Par contre, et bien que ce mythe donne littéralement une couleur métisse à l'identité de ce pays, le racisme à l'égard des Noirs et leur marginalisation sociale persistante renforcent depuis quelques temps chez ces derniers une revendication d'altérité (D'Adesky) qui semblent désormais davantage mettre en jeu les opérations de l'Être mosaïque (l'Autre reconnu et l'Autre recomposé).

En revanche, l'identité d'un pays comme les États-Unis serait tout autant l'expression de l'Être mosaïque, en ce qui concerne notamment les relations avec les Autochtones et les Noirs, que celle de la figure du Métis pour rendre compte, à travers la métaphore du *Melting pot*, de l'incorporation des immigrés à la nouvelle société.

UNE POLITIQUE DE L'AMÉRICANITÉ

Une autre façon d'illustrer les mécanismes de distanciation et d'incorporation est de les voir sous l'angle d'une politique de l'américanité dont l'analyse concerne autant les « *effets mosaïques* » des trois rencontres fondatrices que leurs « *potentialités métisses* ». La notion de potentialité métisse traduit au niveau des processus politico-culturels de construction des identités américaines ce que les étapes de l'Autre transformé et de l'Autre intégré de la figure du Métis laissent présager du point de vue de leur structure et de leur dynamique d'élaboration, à savoir le devenir d'une identité susceptible d'intégrer les altérités, puis d'en cultiver les nouvelles formes jusqu'à la formation d'un autre corps politique. En d'autres

termes, la potentialité métisse offrirait, à partir des effets mosaïques de l'américanité, ni plus ni moins qu'une perspective du vivre ensemble fondée sur la possibilité du dialogue et de la négociation des altérités et la transformation conséquente des identités¹¹.

Les *effets mosaïques* et leurs *potentialités métisses* se conçoivent les uns et les autres à travers deux types de processus : la *territorialisation* et la *négociation de la citoyenneté* (tableau 1). Le processus de territorialisation se traduirait en tout premier lieu, en tant qu'est concerné l'*Être mosaïque*, par des effets de *juxtaposition géopolitique* entre le Même et l'Autre. Au Canada, une telle *juxtaposition* nous renvoie en l'occurrence à l'implantation progressive de colons européens sur des territoires qu'ils auront marqués de traits spécifiques à leur culture d'origine¹², tout en confinant les autochtones à des territoires réservés (Morissette, 1985). Les effets qui ont ici prévalu sont ceux de l'*ancrage* ou de l'enracinement des spécificités ethnoculturelles¹³.

Par contre, vue sous l'angle du Métis, la « *territorialisation* » n'aurait plus pour effet la juxtaposition des particularismes ethnoculturels, mais pour potentialité (et principe de développement) le *chevauchement* des repères culturels et symboliques au sein d'un espace qui se trouverait ainsi plus ou moins délimité. À titre d'exemple, comment ne pas opposer à la juxtaposition des territoires canadiens et loyalistes du Canada central de la seconde moitié du 18^e siècle, l'émergence à la même époque d'une territorialité métisse dans le Nord-Ouest canadien (Rivard). La logique ici n'en est plus une d'implantation, mais bien de *déplacement* et de création d'un *espace transculturel*.

Quant au processus de négociation de la citoyenneté, il peut être défini à la fois selon son caractère, sa visée et le procédé qui le distingue principalement. Pour ce qui est des effets mosaïques de l'américanité, la négociation de la citoyenneté aura été menée, dans la foulée de certaines des rencontres fondatrices, à partir d'un centre majoritaire envers un Autre

minoritaire situé aux marges de l'identité dominante – d'abord toléré avant d'être reconnu par cette identité, puis recomposé à son image –, donnant nécessairement à la relation un caractère « *hiérarchique* » d'inégalité (verticalité des rapports).

Les opérations de reconnaissance et de recomposition de l'altérité rendent compte, il est vrai, beaucoup mieux que ne le ferait la simple tolérance, d'une volonté d'acceptation et de respect de la diversité culturelle. Le majoritaire, cependant, n'en demeure pas moins un majoritaire traitant avec ses minorités dans le cadre d'institutions qui reflètent avant tout ses propres traditions (culturelles, démocratiques). Il est donc celui qui détermine les règles du jeu. Dans ces conditions, il apparaît naturel que la principale visée du processus de négociation de la citoyenneté soit l'« *accommodement de ses minorités* » ethniques ou nationales (Kymlicka, « Finding ») et que le procédé pour mener à bien une telle négociation se fonde sur ce que nous appelons la « *réglementation des droits* »¹⁴.

À cette relation hiérarchisée entre une identité déjà constituée et une altérité-minorité fragmentée s'opposerait, dans le champ des potentialités métisses, une horizontalité des rapports entre altérités constitutives d'une identité en devenir. Ces rapports s'établiraient au moyen de ce que nous appelons le jeu des « *alliances minoritaires* ». Dans la mesure en effet où les minorités participent « *les unes avec les autres* » dans un effort concerté et soutenu, localement ou à plus grande échelle, à la redéfinition d'un cadre politico-culturel établi par les majorités, obligeant sans cesse ces dernières à faire des réajustements nécessaires, voire à de profondes remises en questions, le processus de négociation de la citoyenneté ne peut qu'acquérir un caractère toujours plus démocratique. Dans ces conditions, en effet, les identités minoritaires et majoritaires se voient davantage traitées sur un pied d'égalité, non seulement de droits, mais surtout de parole et de participation.

Dès lors que la démocratisation des rapports entre le Même et l'Autre prend le pas sur leur hiérarchisation, il est clair que la

visée du processus de négociation de la citoyenneté ne peut plus se définir par la simple volonté d'« *accommoder les minorités* ». Il importe, de manière plus importante, de « rassembler les communautés »¹⁵ minoritaires et majoritaires en vue de leur intégration réciproque (l'« *Autre intégré* » horizontalement et verticalement) et dans la perspective *républicaine* d'un dialogue à mener entre chacune (Tully, « La conception »)¹⁶, d'un débat à susciter autour des divers enjeux du vivre ensemble et, bien sûr, d'accommodements à se consentir mutuellement dans certaines situations¹⁷. Tout au long de ce processus, marqué par la délibération et la concertation, interviendrait un procédé déterminant pour la négociation de la citoyenneté dans un contexte pluriculturel ou plurinational, celui de la « *médiation des intérêts* ». Ce procédé, qui ne négligerait pas dans certains cas de recourir à la règle de droit, consisterait en la *possibilité toujours renouvelée de se mettre à la place de l'autre, de faire circuler ses points de vue et de les présenter autrement*. Au moyen de ce procédé, et dans un souci constant de démocratisation et de rassemblement des communautés, le processus de négociation de la citoyenneté ne peut que conduire à la transformation des altérités et des identités en un nouveau corps politique et constitutionnel susceptible d'être à son tour modifié.

Ces considérations relatives à la transformation du corps politique rejoignent, encore une fois, l'esprit des travaux de Tully (« *Strange multiplicity* », « La conception ») sur le constitutionnalisme contemporain et la conception républicaine de la citoyenneté. Nous retiendrons en particulier la deuxième des trois caractéristiques d'une politique de l'identité :

Elle est sujette à des transformations ; la priorité accordée à une identité, la façon dont elle est présentée et véhiculée ainsi que la forme de reconnaissance et d'acceptation exigées sont toujours susceptibles d'être contestées, réinterprétées et renégo-ciées. (« La conception » 132)

Le procédé de la médiation nous semble par ailleurs parfaitement saisissable dans le cadre de ce que cet auteur définit comme la première des trois caractéristiques d'une politique de l'identité, à savoir l'« hybridation » qui correspond à « la diversité ou [à] la multiplicité des identités qui se chevauchent et leurs allégeances correspondantes ». (« La conception » 132). La « médiation », en ce qu'elle permet notamment de susciter le dialogue public entre plusieurs identités qui se côtoient, peut en effet selon nous mener à leur hybridation ou à leur chevauchement, ce qui nous amène également à envisager une citoyenneté qui serait davantage transculturelle et républicaine que seulement « multiculturelle » et libérale¹⁸.

Les particularités du cas québécois

Le Canada constitue un cas intéressant pour l'étude des effets mosaïques de l'américanité et les conditions de leurs potentialités métisses ou transculturelles. À titre d'exemple, la politique du multiculturalisme mise en place au début des années 1970, et révisée depuis (Helly; Houle), constitue une illustration éloquentes de l'évolution d'une certaine représentation de la « citoyenneté multiculturelle », axée sur la reconnaissance et la promotion des cultures immigrées (l'Autre reconnu et recomposé), vers une conception visant la cohésion sociale et une meilleure intégration (l'Autre intégré verticalement), notamment grâce au dialogue entre les citoyens et leurs représentants sur les formes d'accommodements et le sens des valeurs communes.

Des auteurs tels que Kymlicka (« Multicultural citizenship », « Finding ») et Taylor ont largement contribué à une telle évolution. Appliquant au cas canadien l'élargissement des principes traditionnels des droits de la personne à une théorie des droits des minorités, ils ont également su rendre plus acceptable aux libéraux la distinction entre les droits des

minorités issues de l'immigration et les droits des minorités nationales (notamment québécoise et autochtones).

Nous nous concentrerons pour notre part sur l'une de ces « minorités nationales » au pays, à savoir le Québec. En tant que territoire constitutif de l'ensemble canadien, le Québec participe de l'Être mosaïque et de ses effets de fragmentation identitaire. Mais son histoire minoritaire, de même que son statut de province canadienne autonome, l'ont amené à rendre compte autrement de cette figure particulière de la pluralité culturelle, notamment depuis l'adoption au début des années 1990 d'une « politique faisant le pari de l'interculturalisme » (Gagnon)¹⁹. En fait, la situation particulière du Québec dans l'ensemble nord-américain et son projet conséquent de développer une « citoyenneté interculturelle » laissent entrevoir un modèle du vivre ensemble susceptible de s'articuler davantage autour de la figure du Métis, suggérant du même coup la perspective d'un pari autrement exigeant, celui du transculturalisme²⁰. Il y aurait là, à tout le moins, une potentialité que nous tâcherons d'explorer.

L'intérêt du Québec pour l'étude générale des conditions d'actualisation de la potentialité métisse ou transculturelle des identités américaines tient à trois raisons. La première est symbolique et relève du rapport à la mémoire. Cela concerne le Québec en tant que source du métissage en Amérique du Nord. De ce lieu sont en effet partis aux 17^e et 18^e siècles nombre de coureurs des bois, de voyageurs et d'autres commerçants (canadiens-français et anglo-écossais notamment) qui auront contribué à l'émergence dans le Nord-Ouest de la fameuse nation métisse de Louis Riel et Gabriel Dumont, issue de leur rencontre avec des Amérindiens cris et ojibwe (Dickason).

La deuxième raison tient à la place du Québec dans l'ensemble canadien. En effet, minoritaire en tant que société francophone, le Québec représente à ce titre une altérité (l'Autre) cherchant constamment à se définir dans son rapport à une identité anglo-canadienne dominante (le Même). De plus,

vis-à-vis d'autres altérités-minorités, comme celles que forment les nations amérindiennes et inuites, il semble, en raison de son poids politique, en bonne position d'exercer une fonction médiatrice dans le processus de négociation des identités²¹.

La troisième raison, sur laquelle nous allons davantage nous pencher, touche aux caractéristiques bien québécoises de l'Être mosaïque et à leurs effets possibles sur la dynamique de transformation des identités. L'Être mosaïque au Québec peut être représenté au moyen de quatre grands groupes, principalement délimités suivant un critère linguistique (incontournable pour l'étude du cas québécois) : 1) les francophones d'origine principalement canadienne-française, majoritaires au sein de l'État québécois ; 2) les anglophones d'origine britannique et d'ancienne immigration européenne, bien implantés au Québec avec des institutions qui leur sont propres ; 3) les allophones et autres francophones ou anglophones issus d'une immigration plus ou moins récente, représentés au sein de la société civile par divers organismes communautaires et associations de défense des droits ; et 4) les allophones d'héritage autochtone représentés par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Diverses attitudes sont possibles de la part de chacun de ces groupes. Elles sous-tendent des logiques opérationnelles qui relèvent autant de l'Être mosaïque que du Métis.

LES STRATÉGIES DU GROUPE MAJORITAIRE

Traisons d'abord du groupe francophone d'origine canadienne-française. Suivant la « *logique de l'Être mosaïque* », il peut adopter au moins deux stratégies. Dans un premier temps, il voit à ce que l'État québécois devienne le représentant et protecteur exclusifs de son identité. Ce faisant, il consolide la frontière entre un « nous » et un « eux », par l'opération dite de l'Autre toléré, se maintenant ainsi à l'écart des minorités anglophones, allophones et autochtones. Langue et culture deviennent dès lors indissociables, et le français, en tant

que marqueur identitaire de la majorité, tend à s'imposer à l'exclusion de toute autre langue. De fait, une certaine frange de la population et de la classe politique au Québec incarne une telle tendance qui n'est pas sans rappeler les réflexes défensifs d'un vieux nationalisme canadien-français.

Cependant, une autre tendance semble plus représentative. Elle reflète l'affirmation québécoise de l'après Révolution tranquille et l'assomption conséquente de former une nation non réductible à la seule identité canadienne-française. Cette tendance s'incarne davantage dans les deux autres étapes ou opérations de l'Être mosaïque. Effectivement, dans ce nouveau cadre de la nation, la majorité francophone demande aux minorités de se recomposer à son image – ou de converger vers elle, pour utiliser la terminologie officielle –, en s'associant à certains de ces traits ou valeurs (l'Autre recomposé), suivant des modalités qui correspondent à la situation particulière de chacune et moyennant la « reconnaissance » officielle de leurs spécificités culturelles et linguistiques (l'Autre reconnu).

La politique québécoise de l'interculturalisme traduit bien cette dernière tendance. Cette politique se fonde sur l'idée d'un « contrat moral » entre les immigrants et la société d'accueil s'appuyant sur trois principes : 1) l'ouverture à la diversité culturelle, 2) le respect des valeurs démocratiques d'égalité et de justice, et 3) l'adhésion au français comme langue commune de la vie publique (Gouvernement du Québec, *Au Québec* et « Culture publique »). Selon Gagnon, « la principale vertu du modèle québécois est d'établir un équilibre entre les exigences de l'unité, à travers la reconnaissance d'un pôle identitaire principal [majorité francophone], et la reconnaissance des différentes cultures » (15). L'extrait suivant précise les caractéristiques de ce modèle :

Le modèle interculturel québécois met l'accent sur les mesures délibératives comme celles de la médiation, du compromis, des négociations directes, laissant le

plus de latitude possible aux parties en conflit pour trouver une solution négociée. Les mesures légales et le recours aux tribunaux sont vus comme des options de dernier recours. [...] Un équilibre entre les droits individuels du modèle américain et le relativisme culturel du modèle canadien est recherché en mettant l'accent sur la convergence culturelle. C'est en favorisant la délibération et la participation de tous les groupes à la sphère publique [...] que l'interculturalisme est pensé et implanté. (Gagnon 14-15)

Selon ce modèle, le processus de négociation de la citoyenneté se conçoit avant tout à travers la relation entre majorité et minorités, et donc, en vertu d'un axe vertical du rapport entre un « *Même francophone* » (le pôle identitaire principal) et un « *Autre reconnu* »²² ou « *recomposé* ». Fait intéressant, cependant, l'accent de ce modèle sur les « mesures délibératives comme celles de la médiation, du compromis [et] des négociations directes [...] [ainsi que sur] la participation de tous les groupes à la sphère publique » nous donne également à voir cette verticalité de la relation entre le Même et l'Autre à travers le prisme de la figure du Métis et, en particulier, de sa logique de négociation citoyenne. L'Autre minoritaire est en effet appelé à négocier sa différence culturelle au moyen de certains procédés, dont celui de la médiation, à participer à la sphère publique²³, et à ne recourir qu'en dernier lieu aux « mesures légales et aux tribunaux »²⁴. Il est de plus convié à interagir avec le groupe majoritaire de telle sorte que leurs cultures respectives finiront par se transformer « à plus ou moins long terme » (Bouchard et Taylor).

Il semble néanmoins qu'à la verticalité de cette relation de réciprocité entre le Même majoritaire et l'Autre minoritaire ne se superpose dans la sphère publique aucune horizontalité véritable des rapports entre les minorités (par exemple, entre les Allophones immigrés et les Anglophones), et encore moins

entre les deux « majorités » linguistiques au pays (francophones majoritaires et anglophones minoritaires au Québec). Or, ce type de rapports interculturels, que suppose en principe l'opération dite de l'« Autre intégré » et que traduit plus particulièrement la notion d'« alliance minoritaire », paraît nécessaire dans la perspective d'une vision transculturelle du vivre ensemble.

La notion d'alliance minoritaire s'applique d'autant plus au cas québécois que chacun des quatre grands groupes de l'Être mosaïque se définit, d'une manière ou d'une autre, en tant que minoritaire. En ce qui concerne le groupe francophone, on postulera que le caractère minoritaire de son identité à l'échelle nord-américaine, réinterprété dans le contexte québécois à partir d'une perspective majoritaire, ne peut que dynamiser la négociation entre les quatre groupes. En effet, en se servant à des fins de médiation²⁵ de la conscience de former elle-même une minorité dans l'ensemble canadien et nord-américain, la majorité francophone jetterait ainsi les bases de relations soutenues avec toutes les minorités québécoises en vue d'œuvrer au bien commun comme à celui de chacune.

Théoriquement, le principe des « alliances minoritaires » pourrait donc faire partie d'une stratégie franco-québécoise de reformulation des termes contractuels du vivre ensemble allant au-delà d'une politique de l'interculturalisme, telle que nous la connaissons présentement. Dans cette perspective, le français pourrait devenir bien plus qu'une simple langue commune de la vie publique. Il pourrait en effet incarner, comme à sa manière l'espagnol, une sorte de *lingua franca* de la transculture en Amérique du Nord (Caccia et Tassinari) et, à ce titre, un espace singulier d'expression assurant le relais entre l'anglais et les autres langues, immigrées ou autochtones, de ce continent (van Schendel, « Un Québec »). En ce sens, le français représente moins un droit à défendre et, pour ce faire, un trait à imposer, qu'un instrument « parmi » d'autres, bien que privilégié, du rassemblement citoyen. Pour le Québec, une

telle perspective impliquerait, non seulement la promotion du français dans toutes les sphères d'activités (sociale, culturelle et économique), mais aussi l'apprentissage soutenu d'autres langues, à commencer par l'anglais, bien entendu, et d'au moins une troisième²⁶.

LES AUTRES ACTEURS DE L'ÊTRE MOSAÏQUE ET LE STATUT DE MINORITÉ

Une éventuelle politique transculturelle qui, au-delà de la seule question linguistique, verrait également à aménager des espaces publics favorisant le partage de traditions et la transmission de savoirs culturels, sans oublier la discussion et le débat sur les valeurs sous-jacentes, est cependant impensable sans la participation du deuxième grand groupe, ici représenté par les anglophones d'origine principalement britannique. Ce groupe, minoritaire au Québec, fait néanmoins partie de la majorité anglo-canadienne ; un double statut qui lui donne également la possibilité d'adopter plusieurs attitudes.

Suivant la « *logique de l'Être mosaïque* », et à l'instar du groupe francophone, au moins deux attitudes sont possibles dans le groupe anglophone. En premier lieu, ses membres peuvent vouloir vivre selon leurs propres règles en reproduisant avec les Franco-Québécois la juxtaposition des origines et en demandant aux minorités issues de l'immigration de se recomposer à leur image. Dans une société pourtant à prédominance francophone, cette attitude persiste encore, bien que de moins en moins manifeste, et s'explique essentiellement par le fait que la langue est uniquement vue comme un choix individuel, et d'aucune façon comme une obligation citoyenne acceptable en pareil contexte. Cette attitude, qui ne se limite d'ailleurs pas uniquement à la langue, obéit à la règle de l'« *Autre toléré* ».

Une autre attitude consiste à reconnaître le droit de la majorité francophone à défendre sa langue et sa culture

(l'« *Autre reconnu* »), tout en tirant avantage de cette situation, c'est-à-dire en apprenant la langue de cette majorité et en faisant, à l'occasion, quelques incursions sur les territoires de sa culture. Vivant au Québec, ces Anglophones majoritaires au Canada contribuent ainsi à modifier l'ancienne identité de Canadien-Français en celle de Québécois (l'« *Autre recomposé* »), dont ils exigent en retour qu'elle n'exclue pas la leur, c'est-à-dire la canadienne, voire qu'elle la reconnaisse pleinement (première forme de l'interculturalité).

Suivant la « *logique du Métis* », cette fois, les membres de ce groupe se considèrent comme des Anglo-Québécois vivant « *parmi* » les francophones et les autres minorités québécoises, et interagissant constamment avec les uns et les autres (seconde forme de l'interculturalité). Conscients de leur statut de minorité, ils assument du même coup, et en vertu de leur histoire singulière, une fonction de médiation entre la majorité francophone et les diverses communautés d'ascendance immigrée ou d'héritage autochtone. Pour eux, le français ne représente plus une langue que l'on « tolère » individuellement ou un droit que l'on « reconnaît » à une minorité linguistique au Canada, mais une occasion de promouvoir, notamment dans le cadre de débats publics, une démocratisation bien réelle des statuts communautaires.

En ce qui concerne maintenant le troisième grand groupe, celui des allophones et autres anglophones et francophones issus d'une immigration plus ou moins récente, le contexte dans lequel il a évolué a été caractérisé, au moins jusqu'à la fin des années 1970, par la division entre les communautés francophone et anglophone, ainsi que par la conscience du déséquilibre entre le pouvoir socio-économique de la seconde et la faiblesse d'attraction de la première. Dans cette situation, et compte tenu des efforts constants des francophones pour préserver leur identité, les groupes allophones immigrés ont été amenés, plus qu'ailleurs au Canada, à conserver leurs langues et leurs cultures d'origine (Anctil). Ces identités linguistiques

et culturelles ont, en un sens, occupé une zone frontalière entre francophonie et anglophonie. Pareille zone est d'ailleurs illustrée par l'image du boulevard St-Laurent à Montréal, qui sépare la ville en son milieu. Elle constitue par définition un espace de chevauchement des repères culturels et symboliques, aux contours flous, mais propice à l'émergence d'une identité façonnée par plusieurs représentations du monde.

Les membres de ce groupe d'ascendance immigrée ancienne et plus récente interagissent déjà entre eux et avec chacun des groupes majoritaires, en contextes institutionnels comme dans les activités non officielles de la vie quotidienne. Ils participent ainsi, jusqu'à un certain point et de leur propre mouvement, de cette interculturalité caractéristique de l'Autre intégré. Mais dans la mesure où ils circulent aussi de plus en plus entre les mondes francophone et anglophone – maîtrisant dans la majorité des cas la langue des uns et des autres²⁷, sans compter parfois celles d'autres groupes ethnoculturels –, ils font également figure d'intermédiaires entre les deux « cultures sociétales » prédominantes au Canada. Ainsi, se trouvent-ils en position d'assumer une fonction médiatrice susceptible d'être pratiquée dans le contexte de « dialogues publics et de négociations portant sur le bien commun ». En fait, ce groupe serait aujourd'hui l'incarnation même de la figure du Métis et du projet d'identité transculturelle au Québec.

Quant au groupe des Autochtones, représenté au Québec par onze nations, il semble avoir très peu sinon rien du Métis, et tout de l'Être mosaïque. Ayant été mis en réserve à la périphérie des territoires du Même, littéralement projeté hors du nous québécois et canadien et uniquement « toléré » dans sa proximité frontalière avec lui, il se retrouve par le fait même, et contrairement au groupe des minorités d'ascendance immigrée, dans l'impossibilité d'interagir avec les groupes majoritaires autrement qu'au travers des luttes pour la reconnaissance de ses droits; de ce fait, ils se trouvent encore moins en position de circuler « parmi » eux et, par conséquent, de « médiatiser » leurs rapports.

L'exemple des Autochtones montre plus que tout autre que les conditions d'émergence d'une identité transculturelle au Québec sont encore en devenir, malgré certains signes prometteurs en ce sens. Pour faire advenir de telles conditions, sans doute nous faut-il passer à une conception de la négociation dont la visée et le procédé ont plus à voir avec le « rassemblement des communautés » et la « médiation des intérêts » qu'avec l'« accommodement des minorités » et la « réglementation des droits » (voir tableau 1). Ce qui ne veut pas dire, au contraire, qu'il faille négliger les opérations et les principes de négociation propres à l'Être mosaïque. Ainsi, pour les Autochtones, il ne saurait en être question tant il importe que soient pleinement reconnus leurs droits. D'ailleurs, en règle générale, une telle entreprise de reconnaissance de l'altérité ne peut servir qu'à son intégration (l'« Autre intégré »), tout comme elle peut être utile à sa recomposition (l'« Autre recomposé ») en vue de se transformer au sein d'une nouvelle identité (l'« Autre transformé »).

DE LA REPRODUCTION DU MÊME À L'ÉMERGENCE DE L'AUTRE : LA VALEUR DES SYMBOLES

Bien que non confirmé par la Constitution, le Québec s'est vu récemment reconnaître comme nation par le parlement canadien. Mais que reconnaît-on exactement ailleurs au Canada lorsqu'il est question de la nation québécoise ? Ou plutôt, que souhaite-t-on ici même au Québec faire reconnaître de cette identité ? Il semble que ce soit encore beaucoup le fait de nos origines françaises. C'est en tous les cas ce que ne manquent pas de proclamer régulièrement nombre de nos élites nationalistes et de signifier certains de nos symboles.

Par exemple, la fleur de lys du drapeau québécois, symbole de la monarchie française d'ancien régime, illustre tout à fait cette fixation particulière aux origines. Elle reflète dans les faits une tendance encore présente chez le majoritaire francophone

à vouloir reproduire du Même tout en évitant de faire émerger l'Autre au sein d'une identité qui pourtant le contient déjà (par exemple, l'autochtone et l'Irlandais catholique). Si l'État québécois ne manque pas de « reconnaître » cet Autre, sans doute néglige-t-il encore trop de l'« intégrer » pleinement à un projet de nouvelle identité que ses symboles nationaux ne lui permettent justement pas d'élaborer. En réduisant le « peuple » québécois à un ensemble de traditions culturelles issues de ses origines particulières, le fleurdelisé ne semble effectivement pas en mesure d'ouvrir la porte au développement d'une identité politique pluraliste²⁸.

Or, c'est justement au plan de la tradition politique que, de son côté, l'État fédéral canadien, en dépit de sa symbolique multiculturaliste, démontre lui aussi une tendance à reproduire du Même. Comment ne pas s'étonner, par exemple, que nous en soyons encore au Canada à exiger des nouveaux citoyens de ce pays qu'ils prêtent serment d'allégeance à la Reine d'Angleterre et du Royaume-Uni? Qui sont au juste les Canadiens? Des sujets d'un royaume essentiellement façonné par la tradition britannique ou, avant tout, des citoyens d'un nouveau monde participant librement aux activités d'autodétermination d'un peuple pluriculturel et plurinational? Les Canadiens ont pourtant cessé d'être britanniques, ils ne sont plus français depuis longtemps, et encore moins sujets de quelque empire que ce soit; ils sont à vrai dire des citoyens d'Amérique, eux-mêmes « autochtones » parmi les Amérindiens et Inuits. Quel intérêt y aurait-il donc pour nous Canadiens à définir notre citoyenneté en référence à pareil symbole monarchiste, sorte de reliquat d'un ancien monde dont il reproduit encore, au plus profond de la culture politique de ce pays, l'attitude paternaliste de conciliation bienveillante de la Couronne envers ses sujets (en l'occurrence, envers ses minorités)?

Peut-être serait-il temps au Québec, et par extension au Canada tout entier, d'ouvrir l'espace public pour en faire un lieu de rencontre et d'expression des altérités américaines, à travers

l'exercice républicain de la participation et de la médiation citoyennes, du rassemblement des communautés ethnoculturelles et nationales ou « sociétales » (anglophones, autochtones et francophones) et de la démocratisation des rapports entre majorités et minorités. Pour parvenir à une telle ouverture de l'espace public, peut-être faudrait-il non seulement réhabiliter la figure du Métis au plan politique, mais aussi lui redonner un pouvoir symbolique découlant de la place qu'elle a tenue dans l'histoire du pays, notamment dans l'épopée des Métis du Nord-Ouest (van Schendel, « L'identité »).

Historiquement, au Canada, la nation des Métis du Nord-Ouest constitue un exemple de relatif accomplissement de l'« *Autre intégré* », car la nationalité métisse n'aura guère eu l'occasion ni les moyens de consolider ses assises sur le plan politique (création d'un État ou transformation en un autre corps politique). Mais au moins, y aura-t-il eu ce formidable rassemblement au sein d'une même identité de visions différentes du monde, et surtout, la conscience bien nommée d'être à la fois de trois univers (Canadien français, Anglo-écossais et Amérindien), de considérer ceux-ci à égalité et de pouvoir circuler librement entre eux. L'inaccomplissement politique de la nation métisse au 19^e siècle ne doit rien enlever au mythe qui la fonde, car cette nation serait bel et bien fondatrice d'une conception originale de l'américanité par laquelle est d'abord reconnue, à travers la dénomination du Métis, non seulement la diversité des identités – ce que fait très bien l'Être mosaïque –, mais surtout la possibilité de les mettre en rapport – ce qu'il ne fait pas aussi bien.

Conclusion

L'originalité d'une politique de l'américanité fondée sur la figure du Métis réside dans le fait de pouvoir reconnaître la rencontre entre l'Autochtone et l'Européen, le Noir et le Blanc, l'immigré et le natif, le minoritaire et le majoritaire, comme une occasion

de se voir autrement, en même temps que dans un autre lieu, littéralement hors de chez soi avec l'Autre, afin d'inventer un territoire commun, fait de pays divers qui se chevauchent dans une « république métisse » – sorte de « transnation québéco-canadienne » – qui ajouterait au principe de la solidarité sociale une vision transculturelle des rapports entre les groupes et les individus de langues et de cultures différentes.

En ce qui a trait au Canada, peut-être revient-il avant tout au Québec de jouer un rôle de premier plan à cet égard. Son avantage, dans le contexte canadien et nord-américain, réside précisément dans le fait qu'il est minoritaire, ce qui lui donne la possibilité d'utiliser ce statut pour constituer des alliances et faire œuvre de médiation. La potentialité transculturelle du Québec se conçoit très exactement en ce sens. Elle suppose des processus de territorialisation et de négociation de la citoyenneté qui semblent déjà en voie de se former au sein de la société québécoise en raison de la configuration particulière des interactions qui se dessinent entre les quatre grands groupes. Peut-être ces processus sauront-ils éventuellement, d'une manière ou d'une autre, engager le reste du pays dans une démarche réciproque de chevauchement des espaces de la « canadianité » et de la transformation du corps politique et constitutionnel.

Bibliographie

- Ancitil, P. « Double majorité et multiplicité ethnoculturelle à Montréal. » *Recherches sociographiques* 25.3 (1984) : 441-56.
- Bouchard, G. et C. Taylor. *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation. Rapport abrégé de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*. Gouvernement du Québec. 2008.
- Caccia, F. *La république Métis*. Montréal : Balzac – Le Griot, 1997.
- Caccia, F. et L. Tassinari. « Soyons Francs. » *Liberté* (Spécial 101 €) (1987) : 50-53.

- D'Adesky, J. *Racismes et antiracismes au Brésil*. Paris : L'Harmattan 2003.
- Dickason, O. P. « From 'One Nation' in the Northeast to 'New Nation' in the Northwest: A Look at the Emergence of the Métis » in J. Peterson et J.S.H. Brown (dir.), *The New Peoples: Being and Becoming Métis in North America*. Winipeg : University of Manitoba Press, 1985. 19-36.
- Gagnon, A. « Plaidoyer pour l'interculturalisme. » *Revue Possible* 24.4 (2000) : 11-25. Classique. Le 7 avril 2008 <http://classiques.uqac.ca/contemporains/gagnon_alain_g/plaidoyer_interculturalisme/plaidoyer_interculturalisme.html> PDF : 1-17.
- Gouvernement du Québec. *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Direction des communications. 1990.
- Gouvernement du Québec, Conseil des relations interculturelles. « Culture publique commune et cohésion sociale : le contrat moral d'intégration des immigrants dans un Québec francophone, démocratique et pluraliste », dans *Gérer la diversité dans un Québec francophone, démocratique et pluraliste : principes de fond pour guider la recherche d'accommodements raisonnables*. 1994.
- Guimaraes, A.S.A. *Classes, Raças e Democracia*. Sao Paulo : Editora 34. 2002.
- Hamelin, J. et Provencher, J. *Brève histoire du Québec*. Montréal : Éditions du Boréal Express, 5^e édition. 1987.
- Helly, D. « Le multiculturalisme canadien : de la promotion des cultures immigrées à la cohésion sociale, 1971-1999 ». *Cahiers de l'URMIS* 6 (2000) : 7-20.
- Houle, F. « Citoyenneté, espace public et multiculturalisme : la politique canadienne de multiculturalisme ». *Sociologie et Sociétés* XXXI.2 (1999) : 101-23.
- Kymlicka, W. *Finding Our Way : Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*. Oxford University Press, 1998.
- Kymlicka, W. *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights*. Oxford University Press, 1995.
- Laplantine, F. et A. Nouss. *Le métissage*. Paris, Falmarion, 1997.

- Morissette, J. *L'identité usurpée, vol. 1 : l'Amérique écartée*. Montréal, Nouvelle Optique, 1985.
- Rivard, É. *Prairie and Québec Métis Territoriality : Interstices territoriales and the Cartography of In-Between Identity*. Thèse de doctorat. University of British Columbia, 2004.
- Seymour, M. *De la tolérance à la reconnaissance : une théorie libérale des droits collectifs*. Montréal, Éditions du Boréal, 2008.
- Taylor, C. *Multiculturalism and the « Politics of Recognition »*. Princeton : Princeton University Press, 1992.
- Tully, J. *Strange Multiplicity: Constitutionalism in an Age of Diversity*. Cambridge University Press, 1995.
- Tully, J. « La conception républicaine de la citoyenneté dans les sociétés multiculturelles et multinationales ». *Politique et Sociétés* XX.1 (2001) : 123-46.
- van Schendel, N. « L'identité métisse ou l'histoire oubliée de la canadienité », in Jocelyn Létourneau (dir.) et Roger Bernard (coll.), *La question identitaire au Canada francophone : Récits, parcours, enjeux, hors-lieux*. Sainte-Foy, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1994.
- van Schendel, N. « Un Québec francopolyphonique : la langue française parmi d'autres », in Donald Cuccioletta, Jean-François Côté et Frédéric Lesemann (dir.), *Le grand récit des Amériques*. Québec : Presses de l'Université Laval/Éditions de l'IQRC, 2001.
- van Schendel, N. « Le Métis et l'être mosaïque : des figures à la frontière du Même et de l'Autre ». Communication présentée au colloque *Frontières et altérités dans les Amériques*, ACFAS, mai 2003.
- van Schendel, N. « O mestiço e o ser mosaico : duas figuras ativas na construção das identidades americanas ». *Canadart XI*, revue du Regroupement des Études Canadiennes de l'Université d'État de Bahia, Brésil, automne 2003.

Notes

- ¹ Cette ignorance relative, ou économie de rapports entre les entités, doit être interprétée comme une tendance générale et être nuancée en fonction du type d'entité (groupes ethnoculturels, communautés d'histoire et de culture majoritaires ou nations autochtones). Par exemple, au Canada, on supposera que le type de rapports entre les deux « cultures sociétales », anglophone et francophone, et plus encore entre chacune de ces cultures et les nations autochtones, correspond d'assez près à cette description ; par contre, les groupes ethnoculturels ou issus de l'immigration seraient davantage en position d'« entretenir » des liens avec l'une et l'autre des « cultures d'accueil ».
- ² Cette définition du Métis, en tant que figure théorique particulière des identités collectives, se rapproche à certains égards de celle que proposent du métissage Laplantine et Nous : « Le métissage est une composition dont les composantes gardent leur intégrité. [...] [II] n'est pas la fusion, la cohésion, l'osmose, mais la confrontation et le dialogue. » (8-10)
- ³ L'incorporation traduit bien, selon nous, cette idée d'une entité constituée par un ensemble d'organes identifiables et dont les fonctions sont plus ou moins vitales à l'existence du tout. L'incorporation serait ainsi à distinguer de l'assimilation, laquelle peut être définie comme un processus ayant pour effet d'éradiquer l'altérité et donc, de ne produire que du Même. Elle représente en ce sens à la fois une perversion du métissage (l'Autre étant ingéré au point de ne plus pouvoir être retracé de quelque façon dans le Même) et une distorsion de l'effet mosaïque (l'Autre n'étant plus mis à distance, mais exclu totalement de la représentation du Même).
- ⁴ Cette définition est à comprendre dans le sens d'une attitude que l'on adopte afin de « permettre la coexistence », une sorte de *modus vivendi* consistant à « ne pas interdire ou exiger alors qu'on le pourrait » (Petit Robert). Le pouvoir d'interdire qu'on se réserve d'exercer suppose donc une inégalité de statut. Il existe de nombreuses publications sur les liens entre le concept de tolérance et le libéralisme, qu'évoque notamment Seymour. Cet auteur

souligne en particulier un autre sens de cette notion, celui de la tolérance-respect pouvant conduire au principe de reconnaissance de la différence.

- 5 Cette étape ou opération serait illustrée en ses grandes lignes par la Conquête espagnole de l'Amérique du Sud au 16^e siècle et, d'une autre manière, par la Conquête de l'Ouest états-uniens au 19^e siècle (le mythe de la nouvelle frontière). Dans une perspective encore différente, la « rencontre » fondatrice entre le Maître blanc et l'Esclave noir correspondrait également à ce type d'opération.
- 6 Le concept de reconnaissance mériterait ici un long développement, notamment en référence à l'importante contribution de Charles Taylor. Voir également la recension qu'en fait Seymour dans son dernier ouvrage, s'attaquant plus particulièrement à la notion de reconnaissance politique des peuples. La définition que je propose est bien entendue partielle et ses implications sont encore à élaborer dans le cadre du modèle proposé.
- 7 Un exemple historique de ce type d'intégration verticale serait illustré par la pénétration *soft* du continent nord-américain – c'est à dire sans le caractère brutal marquant l'étape de l'Autre pénétré – par les explorateurs et les coureurs de bois français aux 17^e et 18^e siècles. En effet, pour avancer et mener à bien leurs entreprises commerciales, ces derniers ont dû compter sur le savoir-faire des Autochtones et leur connaissance du terrain ; ils ont donc été amenés à négocier des ententes avec les communautés amérindiennes, voire à s'y intégrer tout à fait en « mariant l'Indienne ».
- 8 La seconde forme d'interculturalité permet d'appliquer le principe de la « reconnaissance réciproque » aux rapports s'établissant entre tous les groupes ethnoculturels et nationaux, majoritaires et minoritaires, composant une société donnée, et non seulement aux relations entre groupes de statuts différents (comme dans le cas de l'Autre recomposé).
- 9 Tel le Canadien des 17^e et 18^e siècles devenu au 19^e siècle le Canadien français associé au *Canadian*, et plus tard, bien que de manière plus informelle, d'autres identités à « trait d'union » (p. ex., l'Italo-Canadien).

- ¹⁰ Ce mythe s'est entre autre développé à partir des années 1930 autour du concept de *démocratie raciale*, attribué à des auteurs tels que Gilberto Freyre et Roger Bastide. À travers cette représentation de la démocratie raciale, le Brésil s'affichait désormais en tant que « civilisation hybride, produit du croisement entre Blancs, Noirs et Indiens ». (Guimaraes 117)
- ¹¹ Le passage de l'effet mosaïque à la potentialité métisse se conçoit, d'une part, entre les opérations de l'Autre reconnu et de l'Autre intégré (impliquant une évolution de la politique de reconnaissance) et, d'autre part, entre celles de l'Autre recomposé et de l'Autre intégré (passage d'une interculturelité de type hiérarchisé entre majorités et minorités, à une interculturelité de réciprocité) ou de l'Autre recomposé et de l'Autre transformé (passage de l'en-dedans à l'en-dehors du Même ; de l'interculturelité de premier type à la transculturelité proprement dite). À noter toutefois que la relation d'« *opposition* » entre un « nous » et un « eux », que sous-tend la première étape de l'Autre toléré, ne constitue pas forcément un préalable de la relation d'« *imposition* » qu'implique de son côté celle de l'Autre pénétré. Dans ce cas seulement, l'inverse pourrait tout autant se produire, soit le passage de la potentialité métisse d'une identité vers une composition caractéristique de l'effet mosaïque. Donnons comme exemple extrême de ce type de transition, l'une des trois rencontres fondatrices de l'américanité, celle du Maître blanc et de l'Esclave noir : 1) l'asservissement de populations africaines dans toutes les Amériques (l'Autre pénétré, violenté), suivi de 2) leur ségrégation une fois acquise leur liberté (forme extrême de l'Autre toléré), particulièrement aux États-Unis, 3) puis de la reconnaissance de leurs droits civiques dans les années 1960 (l'Autre reconnu) et enfin, 4) de leur recombinaison à titre d'Afro-américains (l'Autre recomposé suivant le principe d'une interculturelité de premier type). Dans le cas des Noirs Américains, se pose à présent la question de savoir jusqu'à quel point seraient réunies les conditions de leur passage à une interculturelité de second type (l'Autre intégré), notamment sous l'angle de leurs relations avec d'autres minorités.

- ¹² Dès le milieu du 18^e siècle, les loyalistes américains et autres colons britanniques de la vallée de l'Outaouais et des Cantons de l'Est se seront dans les faits juxtaposés aux Habitants canadiens de la vallée du St-Laurent.
- ¹³ Ces effets se refléteront partiellement par la suite – grâce à l'Acte constitutionnel de 1791 – dans la création de deux Canada, le Haut (britannique) et le Bas (majoritairement canadien).
- ¹⁴ La *Charte canadienne des droits et libertés* fournit un exemple éloquent d'un tel procédé, tout comme les politiques et programmes du multiculturalisme canadien. Dans l'histoire canadienne, on trouvera également des exemples d'accommodement constitutionnel d'une minorité par une majorité, tel l'*Acte de Québec* de 1774, qui aura notamment réinstauré les lois civiles françaises et autorisé le libre exercice de la religion catholique. Cette « Charte des Canadiens (français) », selon l'expression d'Henri Bourassa, avait une visée essentiellement stratégique : « assurer l'autorité de la Couronne britannique à l'intérieur du continent face aux Américains rebelles et aux Amérindiens indisciplinés ». (Hamelin et Provencher 42) Dans ce contexte, il en allait donc bien de l'intérêt de la Couronne britannique de « reconnaître » les mœurs et coutumes des Canadiens.
- ¹⁵ Dans le sens d'« action de regrouper des choses dispersées », selon la définition du Petit Robert.
- ¹⁶ Dans le sens notamment où l'entend cet auteur à propos de « l'identité pratique [qui] est acquise et maintenue dans le cadre de relations dialogiques avec ceux qui la partagent et ceux qui ne la partagent pas ». (« La conception » 133). Selon Tully, l'identité pratique serait l'une des trois caractéristiques d'une politique de l'identité.
- ¹⁷ « Dans la perspective républicaine et humaniste classique, précise Tully, les dialogues publics et les négociations portant sur le bien commun, par lesquels nous devenons des citoyens et des peuples libres, comportent trois éléments. Les dialogues publics sont d'abord l'expression de la raison pratique. [...] Ils sont aussi agoniques, c'est-à-dire que les citoyens et les dirigeants proposent des formes de reconnaissance et de gouverne et en débattent continuellement. Les dialogues politiques sont enfin

toujours le fruit de négociations et non de consensus. [...] Au cœur de l'exercice de la raison publique, il y a toujours une ouverture permettant d'écouter l'autre, *audi alteram partem*, et de négocier des formes de prises en comptes souples [ou d'accommodements] plutôt que d'essayer d'atteindre un consensus absolu. » (« La conception » 127)

- 18 À propos de la différence entre républicains et libéraux, nous nous permettons encore une fois de citer longuement Tully : « Pour les républicains, la citoyenneté ne peut être réduite à une liste de droits et de devoirs, comme le font souvent les libéraux, ni au fait de partager une identité nationale, comme le pensent les nationalistes. C'est une réalisation qui résulte de la multitude d'activités découlant des lois que nous nous imposons en tant que citoyens. La citoyenneté est donc une identité que nous pouvons acquérir en étant des citoyens libres, en participant à l'activité d'autodétermination d'un peuple libre [à travers notamment les dialogues publics]. [...] Il découle de cette définition républicaine de la citoyenneté que l'identité du citoyen ne s'acquiert pas par le fait d'avoir des droits et des devoirs constitutionnels. Elle ne s'acquiert pas non plus par des ententes sur des valeurs ou des biens communs, par une identité nationale commune ou des principes fondamentaux de justice, ou encore par des accords sur une série de procédures universelles de validité. Ce n'est pas que certaines des conditions de la démocratie constitutionnelle ne soient ni nécessaires ni importantes. Sur ce point, les libéraux et les nationalistes ont raison. Toutefois, ces principes, procédures et biens communs ne peuvent constituer l'unique fondement de la citoyenneté. » (« La conception » 126-128)

- 19 Dans leur récent rapport portant sur les pratiques d'accommodements liées aux différences culturelles au Québec, Bouchard et Taylor précise ce qui suit : « l'interculturalisme, en tant que politique d'intégration n'a jamais fait l'objet d'une définition complète et officielle de la part de l'État québécois bien que ses principaux éléments constitutifs aient été formulés depuis longtemps. » (p. 41)

- 20 Le « transculturalisme », à la fois comme manière de vivre et modèle d'analyse socioculturelle, s'est développé au Québec au

cours des années 1980 et 1990 par l'intermédiaire du magazine transculturel *Vice Versa*, fondé à Montréal en 1983 par Fulvio Caccia, Antonio D'Alfonso, Bruno Ramirez et Lamberto Tassinari. L'idée de la transculture, qu'a cherché à promouvoir cette publication, se définissait entre autres par son caractère plurilingue (français, anglais et italien principalement), aucun des textes n'étant donné en traduction, mais plutôt offert comme un monde à connaître dans la langue de l'autre – la langue et le texte que celle-ci mettait en forme devenant ainsi l'occasion à la fois d'une traversée en profondeur et d'un chevauchement des territoires de l'altérité.

- ²¹ Rappelons que la « médiation des intérêts », en tant que procédé de négociation de la citoyenneté, serait à la base du processus de construction des identités métisses (tableau 1). L'exercice par le Québec d'une fonction médiatrice dans l'ensemble canadien se conçoit notamment en raison du caractère hybride de son identité et aussi de ses propres exigences de reconnaissance qui, suivant la première caractéristique d'une politique de l'identité (voir note 15), « sont formulées en fonction d'allégeances qui se recouper et se chevauchent ». (Tully « La conception » 131) À ce sujet, Tully fait notamment remarquer ce qui suit : « Une nation – ou encore un groupe linguistique – minoritaire exigeant d'être reconnue par l'association politique plus large comprend souvent des minorités, des peuples indigènes, des citoyens ou des immigrants multiculturels qui exigent eux aussi reconnaissance et protection. » (« La conception » 131).
- ²² Cet Autre reconnu ne semble toutefois représenté ici que par le groupe des allophones issus de l'immigration. Les Anglophones et les Autochtones, dont on aimerait croire qu'ils sont inclus dans la société d'accueil, l'une des deux parties au « contrat moral », ne sont en effet nullement mentionnés.
- ²³ Cette « participation de tous les groupes à la sphère publique » relèverait du principe de « rassemblement des communautés » propre à la figure du Métis.
- ²⁴ Ce recours aux tribunaux serait un exemple de procédé utilisé aux fins de négociation de la citoyenneté, du point de vue de l'Être

mosaïque, et qui participe de la « réglementation des droits » (chartes canadienne et québécoise).

- ²⁵ Rappelons que la « médiation des intérêts » consisterait en la capacité de se mettre à la place de l'autre, de faire circuler ses points de vue et de les présenter autrement. Par définition, le Métis serait un passeur.
- ²⁶ Il serait souhaitable en ce sens de débattre de la possibilité d'abolir le système des commissions scolaires linguistiques, qui perpétuent l'effet mosaïque, et d'envisager la création d'un système publique unique dans lequel l'éducation en français prédominerait sur l'ensemble du territoire québécois, mais non dans certaines régions ou certains quartiers urbains où l'anglais pourrait devenir la principale langue d'enseignement. Dans tous les cas, une large place serait laissée à l'apprentissage de l'autre langue (de l'anglais ou du français) et, éventuellement, d'une troisième langue. Le choix de cette dernière pourrait varier selon que l'on vit en milieu urbain ou en régions éloignées ou que l'on est déjà locuteur, de par ses origines immigrées, d'une langue autre que le français et l'anglais (par exemple l'espagnol, l'italien ou l'arabe dans des villes comme Montréal, Québec et Sherbrooke, ou une langue autochtone dans certaines régions éloignées).
- ²⁷ Chez les jeunes en particulier, que l'on appelle maintenant les enfants de la loi 101, le trilinguisme serait presque devenu la norme.
- ²⁸ Par comparaison, le drapeau des patriotes canadiens du 19^e siècle y référerait beaucoup mieux, compte tenu de l'époque.

